



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Détachement d'AVS au sein du système de l'AEFE

Question écrite n° 42544

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la possibilité d'améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap au sein de l'enseignement français à l'étranger. Les enfants en situation de handicap au sein de l'enseignement français à l'étranger ne bénéficient malheureusement pas du même accompagnement que ceux sur le sol national. En effet, les enfants ayant un projet personnalisé de scolarisation doivent disposer d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS). Cette dernière est recrutée localement aux frais des parents. Cette situation pose un frein financier pour les parents, mais aussi un souci de formation de ces AVS. En effet, les AVS recrutées localement ne répondent pas forcément aux besoins de l'enfant. Ainsi, il souhaiterait savoir s'il serait possible d'évaluer et d'expérimenter le détachement de certaines auxiliaires de vie scolaire françaises au sein du système de l'enseignement français à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. M'jid El Guerrab](#)

Circonscription : Français établis hors de France (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42544

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8237

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)